



Genève, le 19 mars 2024

AFC infos - mars 2024

Chère lectrice, cher lecteur,

Voici les dernières actualités de l'administration fiscale cantonale (AFC) de Genève.

Retrouvez l'ensemble de nos actualités et nos livrets d'information sur www.ge.ch/c/impots

Déposez votre déclaration d'impôt ou demandez un délai.

Quelque 100'000 contribuables ont déjà déposé leur déclaration d'impôt. Nous vous félicitons si vous en faites partie.

Vous avez besoin de plus de temps? Demandez un délai en ligne. Mais faites-le avant le délai initial pour éviter des frais de rappel!

Effectuez votre demande depuis votre espace e-démarches fiscales, ou sur le formulaire en accès libre à l'aide de votre numéro de contribuable et le code de votre déclaration (tous deux sur la [page vos identifiants pour la déclaration d'impôt](#)).

Délai de dépôt pour les personnes physiques

Pour les déclarations envoyées au mois de janvier, le délai de dépôt initial est fixé au **31 mars 2024**.

Pour les déclarations envoyées plus tard, le délai à respecter est celui indiqué sur la page "*Vos identifiants pour la déclaration d'impôt*".

DEMANDER UN DÉLAI

Délai de dépôt les sociétés, associations et fondations

Pour les déclarations envoyées au mois de février, le délai de dépôt initial est fixé au **30 avril 2024**.

Pour les déclarations envoyées plus tard, le délai à respecter est celui indiqué sur la page "*Vos identifiants pour la déclaration d'impôt*".

DEMANDER UN DÉLAI

Remplir sa déclaration

Déductions

Retrouvez les principales déductions pour les personnes physiques dans le [guide fiscal de la déclaration 2023](#).

Guides et barèmes 2023

Personnes physiques

- [Guide fiscal](#)
- [Barèmes et exemples de calcul](#)
- [Les documents envoyés](#)

Personnes morales

- [Guide fiscal](#)
- [Calcul de l'impôt et centimes additionnels](#) pour les sociétés
- [Calcul de l'impôt et centimes additionnels](#) pour les associations et fondations

Données fiscales

Consultez les [taux de change](#) à utiliser pour l'année 2023 afin de déclarer vos revenus et votre fortune.

Les cours annuels moyens s'utilisent pour convertir vos revenus. Les cours au 31 décembre 2023 s'utilisent pour convertir vos éléments de fortune.

Cette année, l'administration fédérale des contributions publie les [cours des monnaies virtuelles](#) (crypto-monnaies) au 31 décembre 2023 dans un document dédié.

Où trouver mes identifiants pour faire ma déclaration?

Consulter notre aide, si vous avez [perdu vos identifiants](#) ou [abimé le formulaire papier](#).

Réduisons l'envoi de papier!



Dépôt "zéro" papier

Si tous vos justificatifs sont au format électronique (PDF), vous n'avez aucun document à envoyer par la poste. Ajoutez vos justificatifs au format PDF sous *Gérer mes justificatifs*, avant d'envoyer votre déclaration par internet.

Dépôt avec des justificatifs au format papier

Il suffit d'envoyer vos justificatifs avec la page de synthèse (page avec les codes barre). **Il est inutile d'imprimer et d'envoyer les 10 pages de votre déclaration d'impôt.**

Ni trombone, ni agrafe!

Les trombones ou les agrafes ralentissent considérablement le traitement des documents papier avant leur passage au scanner.

Nous vous remercions pour votre collaboration!

Impôt à la source

Prolongation du délai de dépôt du formulaire
DRIS/TOU



En 2024, le délai strict du 31 mars correspond à un dimanche, suivi d'un jour férié, le lundi de Pâques. Vous pouvez donc demander la rectification de votre imposition à la source ou la taxation ordinaire ultérieure jusqu'au 2 avril 2024 minuit.

Si vous avez un compte e-démarches vérifié, vous pouvez remplir votre demande en ligne depuis votre espace e-démarches fiscales.

Obtenir une copie du formulaire DRIS/TOU

Si vous n'avez pas reçu votre formulaire de la part de votre employeur, ou si vous avez perdu votre formulaire ou si vous avez divorcé ou vous êtes séparé avant le 31 décembre 2023, vous pouvez obtenir une copie du formulaire.

[OBTENIR UNE COPIE](#)

Payer ses impôts

Si votre situation a changé, pensez à modifier vos acomptes 2024

Le formulaire en ligne [Calculer mes impôts et modifier mes acomptes](#) vous permet d'estimer vos impôts et, si vous le souhaitez, modifier vos acomptes. Si vous choisissez de modifier vos acomptes, l'AFC vous fait parvenir des nouvelles QR-factures.

Versez vos acomptes dans les délais. En cas de retard, un intérêt en votre défaveur est ajouté à votre facture d'impôt.

[MODIFIER MES ACOMPTES](#)

Où trouver mes factures d'acomptes?

L'AFC ne vous envoie plus vos QR-factures d'acomptes par courrier si:

- **vous êtes abonné aux factures électroniques des impôts avec eBill.**
Dans ce cas, vos factures sont dans votre espace e-Banking.
- **vous avez activé la e-Correspondance.**
Dans ce cas, vos factures sont dans votre espace e-démarches fiscales sous "Consulter mes documents".

J'ai reçu mon bordereau *provisoire* d'impôt fédéral direct (IFD). Que dois-je faire?



L'administration fiscale vous fait parvenir un bordereau provisoire en attendant d'être en mesure d'établir votre bordereau définitif, selon les éléments de votre déclaration d'impôt 2023.

Vous recevez également un relevé de compte qui mentionne les acomptes versés et le solde à payer.

Que faire?

- si l'estimation est correcte (votre situation n'a pas changé), payer le montant restant en une ou en plusieurs fois;
- si l'estimation est incorrecte (votre situation a changé significativement), payer un autre montant, en une ou plusieurs fois, en vous basant sur l'estimation fournie par votre déclaration 2023.

Vous pouvez utiliser les mêmes références de la QR-facture (QR-IBAN et numéro de référence) pour adapter le montant et/ou payer en plusieurs fois. Afin d'éviter des frais supplémentaires, payer avant le délai indiqué.

Vous n'avez pas besoin de contacter l'administration fiscale!

EN SAVOIR PLUS

Pour éviter des frais de rappel, demandez un délai

Tout rappel de paiement d'un impôt est facturé 10 francs.

Par conséquent, en cas d'impossibilité de payer dans le délai mentionné, pensez à demander un délai de paiement. La procédure est simple et peut se faire en ligne.

[DEMANDER UN DÉLAI DE PAIEMENT](#)

Événements

Ateliers "impôts" pour les jeunes contribuables dans les communes genevoises



Votre enfant est devenu majeur en 2023?

Alors il ou elle va remplir sa première déclaration d'impôt en 2024!

Pour l'informer de ses nouvelles responsabilités, l'administration fiscale diffuse une campagne de sensibilisation "Mes impôts? Je gère" et propose un [guide de remplissage simplifié](#) selon sa situation.

Des ateliers dans les communes genevoises jusqu'à la fin du mois de mars

Entre les mois de février et mars 2024, l'AFC co-organise, 38 ateliers dans 24 communes genevoises.

C'est l'occasion pour les jeunes de 18 à 25 ans de s'inscrire aux e-démarches

fiscales et d'être guidés pour remplir leur déclaration d'impôt.

Dates et communes participantes sur [ge.ch](https://www.ge.ch)

[EN SAVOIR PLUS](#)

[L'AFC vous informe](#) | [Vos impôts de A à Z](#) | [Protection des données](#)

Ceci est un envoi automatique. Merci de ne pas répondre à ce message.
Vous recevez cet email car vous vous êtes inscrit-e cette newsletter

[Me désabonner de cette newsletter](#)